

RÉSOLUTION

Berne, le 31 mai 2024

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

Ukraine : pour une paix juste et une reconstruction socialement acceptable !

Plus de deux ans après son éclatement, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine se poursuit inexorablement et avec une extrême brutalité. La souffrance des personnes et de la société est incommensurable. L'armée russe rase des infrastructures vitales, des villes et villages entiers, des usines, des entrepôts, des centres commerciaux et des hôpitaux. Les habitant-e-s des régions conquises par l'armée russe sont souvent torturés et massacrés, ou envoyés dans des camps de concentration pour « filtration », et des milliers d'enfants sont enlevés et envoyés en Russie pour être russifiés.

L'USS s'engage pour une paix juste pour l'Ukraine, pour la pleine souveraineté de l'Ukraine dans ses frontières de 2013 (reconnues par le droit international) et pour la reconnaissance de l'autodétermination ukrainienne, de la démocratie et de son chemin vers l'Europe.

Les coûts de reconstruction des infrastructures avoisinent déjà les 500 milliards d'euros. Avec la poursuite de la guerre, ils atteindront bientôt 750 milliards. Mais impossible d'évaluer la souffrance humaine au cœur de l'Europe en termes monétaires, elle est incommensurable.

La Confédération syndicale internationale (CSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et le Conseil régional paneuropéen (PERC) demandent aux syndicats membres de continuer et même de renforcer leur solidarité envers l'Ukraine, les syndicats et les travailleurs ukrainiens : par des résolutions, des dons et des activités syndicales et politiques. L'USS répond à cette demande.

La solidarité internationale de tous les pays, et de toutes les forces sociales et politiques se portant garants des droits humains, de l'autodétermination des peuples, de la démocratie et d'une paix juste, est d'autant plus importante que ces derniers mois et semaines, l'armée russe attaque de plus en plus de territoires ukrainiens et de civils. C'est également valable pour nous les syndicats, et pour la Suisse.

En vue de la conférence des bailleurs de fonds 2024 pour la reconstruction de l'Ukraine en juin à Berlin, et de la conférence pour la paix du Bürgenstock organisée le même mois en Suisse, les délégué-e-s de l'USS, en accord avec la CSI, la CES et le PERC, demandent au Conseil fédéral de s'engager pour que :

- lors de la conférence des bailleurs de fonds 2024 à Berlin, la dimension sociale soit explicitement prise en compte dans la reconstruction des infrastructures : les bailleurs de fonds doivent exiger les lignes directrices de l'agenda « Decent Work » de l'OIT, le « dialogue social » et les clauses de travail de l'OIT, dans les contrats avec les autorités ukrainiennes et les entreprises multinationales comme ligne de conduite pour une reconstruction durable. Sans

ces normes minimales de l'OIT, le marché du travail risque de devenir une jungle, comme l'ont montré de précédentes expériences dans des processus similaires.

- lors de la « Conférence pour la paix 2024 » au Bürgenstock, les principes dits « de Lugano » (« Guiding principles for Ukraine's recovery process » de 2022) soient développés ou complétés. La dimension sociale doit être explicitement prise en compte, dans le sens de la promotion du partenariat social (dialogue social), de ses institutions et des normes fondamentales de l'OIT.

Concernant la contribution suisse à l'aide civile pour l'Ukraine, les délégué-e-s de l'USS sont fermement convaincus que la Suisse doit enfin se montrer généreuse. Nous demandons donc au Conseil fédéral et au Parlement :

- de débloquer le plus rapidement possible les 5 milliards de francs annoncés en faveur de l'Ukraine, mais sans les prélever sur l'aide au développement ordinaire, par ex. pour l'hémisphère sud. Il faut un financement séparé, de préférence avec une législation séparée, comme cela fut le cas de l'aide de la Suisse à la transformation des pays d'Europe centrale et orientale ;
- de souligner dans la stratégie de la Suisse pour l'Ukraine l'importance de la dimension sociale, tripartite et du partenariat social. Une partie des fonds suisses doit être utilisée pour renforcer le « dialogue social » ou le tripartisme avec les syndicats, la formation professionnelle et continue, la protection de la santé et la sécurité au travail (notamment le traitement de l'amiante), etc.

En accord avec les syndicats ukrainiens, le mouvement syndical international et l'OIT, nous demandons instamment aux autorités ukrainiennes d'adopter une réforme du « Code of Labour » (Code du travail), qui respecte les normes fondamentales de l'OIT, les normes sociales de l'UE et qui accorde une forte position aux syndicats. Sans cela, la reconstruction se fera sans partage de la prospérité.

L'USS, ses fédérations et des organisations affiliées comme Solifonds et Solidar continuent à s'engager pour une aide et des projets concrets, avec et en accord avec les syndicats ukrainiens.